

achats de véhicules

une politique d'achat rationalisée et des véhicules plus propres

La Ville de Lausanne se dote d'une stratégie volontariste d'achat de véhicules propres dans le cadre de la mise en place de sa politique de rationalisation des achats. Désireuse d'accélérer sa politique de développement durable en la matière, la Municipalité a mis en place une politique alliant économies d'échelle, analyse approfondie lors de remplacement et priorité aux modèles à motorisation alternative. La Ville compte ainsi diminuer ses coûts financiers et écologiques sur le long terme.

Dès le début des années 2000, la Ville de Lausanne a été l'une des premières institutions publiques à acheter des véhicules propres mais il reste à ce jour un fort potentiel d'amélioration, notamment dans les catégories de moins de 3,5 tonnes (70% du total). Ce potentiel peut désormais déployer tous ses effets dans le cadre de la politique globale d'achats de la Ville.

Depuis trois ans, la Ville a entrepris un travail de fond pour rationaliser sa flotte : diminution du nombre de véhicules, création de pools par site, appels d'offre groupés ou encore standardisation des modèles à choix. Et cette politique porte ses fruits. A budget constant, voir en diminution, le parc de véhicules de la Ville a pu être nettement assaini. L'âge moyen des véhicules a pu être fortement abaissé ces trois dernières années, passant de 11,5 ans en 2013 à 7,3 ans en 2015. Il se situera à 6,5 ans une fois les autorisations d'achats 2016 effectuées. Ces véhicules offrent ainsi de meilleures technologies : amélioration de la sécurité pour les collaborateurs, diminution de la pollution de l'air ou encore réduction des frais d'entretien.

Le [préavis 2014/38](#), accepté au mois de mars 2015 par le Conseil communal, ancre cette politique visant à réduire l'impact environnemental des déplacements du personnel communal. Il s'articule autour de trois points principaux :

- Primauté des technologies propres lors de la sélection des modèles;
- Recours au Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE) pour compenser le surcoût d'achat initial;
- Suivi dynamique de la réduction de l'empreinte de carbone de l'ensemble du parc.

les véhicules électriques : un choix de raison

Pour atteindre ses objectifs, la Ville portera son choix sur les modèles propulsés aux énergies vertes et en particulier à l'électricité. Ceux-ci présentent aujourd'hui le meilleur bilan énergétique, notamment par leur recharge sur des bornes reliées au réseau communal, alimenté à 100% par des énergies renouvelables, très largement fournies par la Ville elle-même.

Malgré leur nombre croissant sur le marché, le coût d'acquisition des véhicules électriques demeure entre 20% à 50% plus élevé qu'un véhicule traditionnel. Le recours au Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE), à hauteur d'un million de francs sur 8 ans, permet de compenser ce surcoût et de remplacer entre 10 et 20 véhicules polluants par année.

Dans le même temps, la Ville va poursuivre la rationalisation de sa flotte. Les demandes de remplacement feront l'objet d'une analyse spécifique. Dans les cas qui s'y prêtent, des solutions alternatives pourront être mises en place, tel que regroupement de véhicules entre services, recours à la mobilité douce ou au système Mobility.



Le degré de maturité des technologies propres pour les véhicules lourds reste encore insuffisant et ne répond pas aujourd'hui aux critères fixés par la Ville. Néanmoins, l'achat d'un premier camion électrique devrait aboutir à l'horizon 2018 dès que les technologies seront disponibles.

Par cette politique volontariste, la Ville de Lausanne poursuit et renforce ses objectifs de développement durable, non seulement en matière de réduction des émissions de polluants, tel que le gaz à effet de serre mais aussi en matière de pollution sonore, améliorant le confort de ses collaborateurs comme celui des habitantes et des habitants.

La direction des finances et du patrimoine vert
Les Services industriels de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Florence Germond, directrice des finances et du patrimoine vert, 021 315 72 00**
- **Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels de Lausanne, 021 315 82 00**

Le préavis 2015/60 est disponible sous www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 1^{er} octobre 2015